

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre avril, le Conseil Municipal de la Commune de VENDRENNES (Vendée), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mme PHLIPART Roseline, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Etaient présents : Roseline PHLIPART, Pascal LALLEMAND, Thierry PINEAU, Florence de CHABOT TRAMECOURT Gérard GALLARD, Alain CHENOIR, Yvon BOUDEAU, Mélanie LOIZEAU, Rémi SEILLER, Valérie CHENU, Stéphane BARBARIT, Mélanie PETITEAU, Sandra GODET, Patrice ROUSSELOT, Delphine MERLET, Clément RECROSIO

Excusés : Marie-Jeanne GODET qui a donné pouvoir à Sandra GODET, Séverine RIPOCHE, Sonia CHENOARD

Date de convocation : 27 mars 2024

Mme Valérie CHENU a été désignée secrétaire de séance

N°8/04.04.24

TARIF LOCATION PERCOLATEUR

Mme la Maire rappelle à l'assemblée que lors d'une location de salle du complexe Vendrina, il est possible de louer un percolateur.

Mme le Maire demande donc à l'assemblée de se prononcer sur les modalités de location.

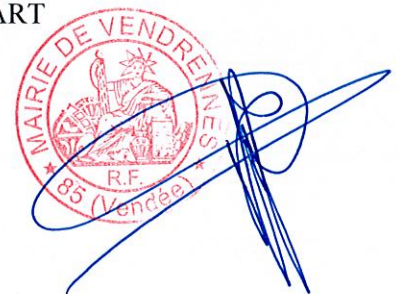
Après étude et délibérations et à l'unanimité des membres présents et représentés, le CONSEIL MUNICIPAL :

- Fixe à 10 € la location du percolateur
- Fixe à 300 € la caution qui sera versée lors de la réservation
- Décide que le percolateur ne peut qu'être loué avec une salle du complexe Vendrina.

Fait et délibéré en séance aux date et heure indiquées ci-dessus

Le 5 avril 2024

Le Maire
Roseline PHLIPART



Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, 6 rue Allée de l'Île Gloriette – NANTES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État